

Prévention spécialisée : des nouvelles du front

RAPPELONS-LE bien pour commencer : la prévention spécialisée est une pratique socio-éducative en direction des jeunes et ados des quartiers populaires, basée sur les principes juridiques de non institutionnalisation de l'action, d'anonymat des personnes accompagnées, de libre adhésion de ces dernières et d'absence de mandat nominatif d'intervention. Elle est une alternative aux prises en charge institutionnelles.

Contre toute attente, depuis quelques mois, le Val-de-Marne rejoint la longue liste des départements qui remettent en cause radicalement cette forme historique et cette raison d'être de la prévention spécialisée. En effet, au mépris de toutes les règles les plus élémentaires du secret professionnel, divers départements et directions associatives imposent aux éducateurs de remplir des fiches de renseignements plus ou moins détaillées sur les personnes accompagnées, sans que les salariés n'aient de visibilité sur la destination et l'usage qui seront faits des infos qu'ils rapportent.

Dans le Val-de-Marne, la logique est poussée encore plus loin : le département a imposé dans les associations de prévention spécialisée l'expérimentation du logiciel Eudonet, édité par Eudoweb, entreprise privée dont les produits informatiques sont achetés par « 50 % des entreprises de l'indice CAC 40 » (1) (on vous laisse imaginer le prix du service). Ce logiciel se présente comme un tableau de renseignements très détaillé contenant les informations nominatives de base concernant la personne accompagnée, sa famille, ses relations (les éducateurs sont invités à faire une fiche par personne), les dates et objets des rendez-vous, etc. Si une zone

de flou entoure les usages et l'intérêt de ce gadget informatique, les acteurs de terrains désapprouvent massivement ce projet, d'après un questionnaire adressé aux équipes par des représentants des salariés.

La prévention spécialisée est financée par les ministères depuis 1959. Pourtant, elle n'a jamais eu autant à subir cette injonction à l'évaluation et à la « lisibilité » : les tutelles et les directions reprochent sans cesse aux équipes de terrain que leur travail est « illisible » et n'est pas « valorisé ». Alors, est-ce que la prévention spécialisée est devenue subitement illisible, ou est-ce plutôt les tutelles et les managers qui ne savent plus lire cette pratique éducative alternative, et ce qu'elle représente en termes de lien social, d'aléatoire, d'humain, de solidarité, d'autonomie et de diversité du public ?

Les éducateurs le disent bien : ce n'est même pas l'approche quantitative qui les gêne, car les chiffres peuvent parfois être utiles ; au moins ils ne sont pas pires que la collection d'informations personnelles demandées par les tutelles et les directions à travers ces méthodes d'évaluation. Les informations que les professionnels doivent donner pour ficher les gens et rendre « lisible » leur activité entraînent d'ailleurs le fait que les éducateurs sont eux-mêmes fichés et contrôlés. Sur ce point il y a une convergence des intérêts entre les professionnels de terrain et les classes populaires qu'ils accompagnent : les détenteurs de pouvoir ne leur font plus confiance. Le problème avec ces méthodes d'évaluation quantitatives et intrusives, c'est qu'elles sont parfaitement inadaptées à la prévention spécialisée, et retranscrivent extrêmement mal sa réalité de terrain. Par ailleurs, elles sont une aberration économique puisqu'elles reviennent à dépenser un temps de travail et des sommes budgétaires considérables pour un résultat que la plupart des acteurs de terrain jugent très insatisfaisant, voire dangereux : ces évaluations ne seraient-elles donc qu'un outil de contrôle et de contrainte ?

On peut également se rendre compte que ces méthodes d'évaluation sont immorales et dangereuses car elles amènent les directions et les services de l'État à se constituer des bases de données sur les personnes accompagnées. Même si les travailleurs sociaux ne renseignent pas forcément grand-chose, ils deviennent un rouage dans l'ap-

pareil de surveillance de masse qui se développe, comme on l'observe par exemple avec le décret paru en octobre dernier, qui autorise la création du fichier « Titres Électroniques Sécurisés » (2).

Enfin, ce que semblent oublier les Big Brothers en herbe qui font la promotion de ce type d'évaluation et de fichiers, c'est que cette divulgation d'informations sur les personnes accompagnées dans le simple cadre des évaluations et de la « démarche qualité » est une rupture injustifiée du secret professionnel auquel sont tenus les salariés de la branche Aide sociale à l'enfance du Département (branche dont fait partie la prévention spécialisée). En un mot ces évaluations donnant le nom des personnes accompagnées et des détails plus ou moins intimes sont illégales – à moins que les jeunes majeurs et les parents de mineurs soient informés qu'on fait des fiches sur eux, ce qui, on l'imagine bien, est une aberration en prévention spécialisée, car ce mode de travail est basé sur une relation de confiance établie sur le lieu de vie des gens, de façon non institutionnalisée, largement informelle et anonyme. Divers acteurs de terrain de la prévention spéciali-

sée de toute l'Île-de-France ont décidé de dépasser les logiques de collectifs de résistance par département, et s'organisent pour mettre au point un collectif régional. La première réunion était prévue le 28 février, à la Bourse du Travail de Paris. Le collectif devrait ensuite faire parler de lui, si le mouvement prend. Ce qu'il faut garder à l'esprit c'est que, certes, si la prévention spécialisée refuse de se livrer à ces méthodes d'évaluation, d'autres services le font déjà. Mais, dans une perspective progressiste, on apprend avant tout à défendre et étendre ce genre d'acquis sociaux et professionnels, qui contribuent à donner du sens au travail.

Jonathan Louli, sociologue, anthropologue,
éducateur en prévention spécialisée en Île-de-France.
<https://pagesrougesetnoires.wordpress.com>

(1) Site officiel du groupe Eudoweb : www.eudoweb.com/groupe-eudonet

(2) Décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 « autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ». Ce fichier collecte les informations des passeports et cartes d'identité de 60 millions de français..

Lecteurs, à vos plumes !

Dans l'Espace du lecteur, vos réactions sont toujours les bienvenues. Afin d'avoir les meilleures chances d'être éditées, celles-ci doivent idéalement compter entre 2 000 et 3 000 signes. Ce format court autorisera la publication de deux contributions par numéro, voire trois, permettant ainsi la diversité des sujets abordés.

Une adresse : red@lien-social.com
Nous comptons sur vous ! La rédaction


1er Réseau Français de Transport
 et d'Accompagnement
 de Personnes à
Mobilité Réduite

BESOIN D'UN TRANSPORT ADAPTÉ ?

« Facilitez vos déplacements avec Ulysse »

20 ANS
D'EXPÉRIENCE
AU SERVICE DES
PERSONNES À
MOBILITÉ RÉDUITE

DES
SOLUTIONS
ADAPTÉES À
VOS BESOINS

TOUS TYPES
DE VÉHICULES
DE LA CITADINE
AU MINIBUS
ADAPTÉ

70
AGENCES
SPÉCIALISÉES
À VOTRE SERVICE

Demandez votre devis gratuit !

 N° Indigo **0 820 825 800**


www.ulyссе-transport.fr